

Données personnelles

- Nom :
- Prénom :
- Nom de jeune fille :
- Date de naissance :
- Adresse personnelle : Code postal : Ville :
- Mail perso :
- Téléphone personnel :
- Téléphone mobile :

Données professionnelles

- **Adresse de l'école, de l'établissement ou du service :**
- **Nombre de mois demandés :** mois jours
- **Nature de la formation :**
- **Ancienneté Générale de Service au 01/09/16 :** ans mois jours
- **Congés déjà obtenus :** mois jours année d'obtention :
- **Poursuite de formation engagée l'année dernière :**
- **Nombre de demandes non satisfaites sans interruption :**

Date de la création de cette fiche :

Signature : **ou cocher la case**

Si vous souhaitez que votre nom n'apparaisse pas sur le serveur du SNUipp-FSU24 lors de la publication des résultats cochez la case suivante :

Chaque fiche de suivi est contrôlée par un élu du SNUipp-FSU24 à la CAPD.

Fiche à retourner au SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail -
26 rue Bodin - 24029 PERIGUEUX CEDEX
Mail : snu24@snuipp.fr - Fax 09 71 70 52 52 – tél 05 53 08 21 25

Pour information le calcul du barème s'effectue de la façon suivante :

- AGS : 1 pt par an
- Renouvellement demande non satisfaite : 5 points 1ère année ; 10 points 2ème année ; 15 points 3ème année
- Poursuite d'une formation déjà engagée dans le cadre d'un congé de formation professionnelle : 10 pts
 - exemple : un PE qui à 10 ans d'AGS et qui renouvelle sa demande pour la deuxième fois aura un barème de
 - 10+5 = 15 pts
 - exemple : un PE qui a 9 ans d'AGS et qui poursuit une formation engagée l'année précédente aura un barème de
 - 9+10 = 19 pts